

## RAPPORT

Réunion : **Groupe de travail sur les aspects sociaux du NSAC/CC EOS**

Parties : **Membres du groupe de travail du NSAC/CC EOS**

Date et heure : **6 novembre 2023**

Lieu : **Zoom**

Président : **Kenn Skau Fischer**

Rapporteur : **Kateryna Urbanovych, Secrétariat du NSAC**

### 1 Bienvenue et introduction [Président]

La présidente, Kenn Skau Fischer, a souhaité la bienvenue aux participants du groupe de réflexion conjoint sur les aspects sociaux. Au total, 15 participants ont assisté à la réunion du groupe de réflexion.

La présidente transmet les excuses de Jasmine Vlietinck de Rederscentrale et de Michael Andersen de DFPO.

L'ordre du jour de la réunion a été approuvé collectivement sans aucun amendement.

### 2 Rapport de la réunion précédente [Secrétariat du NSAC]

#### Document 2.1 Rapport de la réunion du 3 octobre 2023

Tamara Talevska (Secrétariat du NSAC) informe que Jan Kappel (EAA) a soumis des commentaires sur le [rapport](#) avant le début de la réunion, qui ont été pris en compte et mis en œuvre. Aucun autre commentaire n'a été apporté au document.

#### 2.2 Actions de la réunion précédente

Mme Talevska a lu les actions précédemment approuvées et en a précisé l'état d'avancement comme suit :

Action	Responsable	Statut
<i>Patrick Murphy distribuera le courriel de la Commission concernant la mise à jour de la certification des gardiens au secrétariat du NSAC pour qu'il le distribue aux membres du groupe de réflexion. (Reporté du 27 juillet)</i>	Patrick Murphy, Secrétariat du NSAC	Mise à jour en cours



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES



<i>Jan Kappel doit produire une vue d'ensemble plus complète des impacts économiques de la pêche récréative. (Reporté du 27 juillet)</i>	Jan Kappel, Secrétariat du NSAC	Compléter
Gerald Hussenot et le secrétariat du NSAC coordonneront les présentations pour la prochaine réunion du groupe de travail.	Gerald Hussenot, Secrétariat du NSAC	Complète, à l'ordre du jour de la journée
Les membres du groupe de réflexion doivent suivre l'évolution des prix des carburants et du poisson afin d'alimenter éventuellement un futur avis commun.	Les membres	Compléter
Les membres du groupe de réflexion sont invités à fournir des commentaires, des exemples et des suggestions pour les différents chapitres du projet d'avis sur le renouvellement des générations et la pêche récréative jusqu'au 13 octobre.	Les membres	Compléter

### 3 Présentation des innovations durables pour les travailleurs de la mer [Laurianne Le Cossec].

**Laurianne Le Cossec** de [GLAZ](#) a pris la parole pour présenter des innovations durables au nom des travailleurs de la mer.

Le Cossec a présenté GLAZ, une organisation créée par Le Cossec elle-même, pour aider les travailleurs de la mer à faire face aux problèmes quotidiens, tels que les charges réglementaires et administratives.

Les activités de l'entreprise reposent sur l'idée que le paysage de l'industrie de la pêche évolue rapidement. Ceci est particulièrement évident dans la dynamique du port de Bretagne, où il y a une demande croissante de soutien et d'assistance parmi les travailleurs de la mer pour atténuer les risques maritimes.

GLAZ est activement engagé avec 100 navires dans la région de Bretagne. Initialement créée en 2014 en tant qu'association d'armateurs et de pêcheurs bretons, GLAZ a évolué en réponse aux besoins changeants de ses membres. En 2022, il est devenu une entreprise.

Le développement de **KOGUS** représente un projet clé pour GLAZ. KOGUS consiste en une plateforme numérique destinée à aider les pêcheurs à répondre à leurs besoins numériques. Dans le cadre du projet, une application conviviale a été développée, accessible via les tablettes fournies aux clients. L'application offre une vue d'ensemble de tous les documents numériques que les travailleurs de la mer doivent utiliser. Les pêcheurs et les autorités peuvent ainsi facilement confirmer l'état à jour et la disponibilité de ces documents.

Depuis son développement en 2016, l'application a fait l'objet d'améliorations continues basées sur les commentaires de plus de 100 utilisateurs. En particulier, en 2024, une nouvelle

fonctionnalité sera introduite pour fournir des alertes, aidant les travailleurs de la mer et les propriétaires de navires à rester informés du renouvellement de leur équipement de sécurité et de sûreté, ainsi que des documents réglementaires obligatoires.

Un autre domaine important du travail de GLAZ est le développement d'**ANKOR**, un outil conçu pour aider les travailleurs de la mer dans la prévention et l'évaluation des risques. Plus précisément, ANKOR sert de plateforme aux travailleurs de la mer pour regrouper tous les documents nécessaires à l'évaluation des risques sur leurs navires, qui est une exigence obligatoire supervisée par les autorités. ANKOR s'est avéré être une solution efficace, recueillant des commentaires positifs de la part des travailleurs de la mer, car il aide les travailleurs de la mer qui ont des contraintes de temps et de compétences pour maintenir des documents à jour dans un endroit centralisé.

En plus de ses outils pratiques, le GLAZ est activement impliqué dans la **recherche sur la qualité de vie des travailleurs de la mer**. En Bretagne, un projet de recherche de deux ans est en cours, utilisant des entretiens avec des pêcheurs et des travailleurs de la mer pour évaluer scientifiquement leurs expériences, leurs conditions de travail et leur vie à bord des navires.

Composé d'une équipe de cinq personnes, GLAZ collabore avec un comité d'experts dans divers domaines, tels que la communication, le coaching, le développement informatique, les questions juridiques, etc. Cette approche garantit une perspective globale pour répondre aux besoins variés des travailleurs de la mer.

**Le président** remercie Le Cossec pour sa présentation et demande s'il existe des limitations de taille pour les navires avec lesquels GLAZ collabore.

Le Cossec a répondu que le travail est effectué avec des bateaux de différentes tailles, y compris des petits bateaux et des bateaux d'une longueur allant jusqu'à 24 mètres.

**Gerald Huissenot** (Blue Fish) a demandé des éclaircissements sur la signification de DUP. Le Cossec a expliqué que le DUP fait référence à un formulaire d'évaluation des risques, qui se concentre spécifiquement sur les risques professionnels, tels que ceux associés aux engins de pêche. Le Cossec a souligné qu'à partir des données recueillies dans ces formulaires, des propositions sont formulées pour atténuer les risques identifiés. Le formulaire peut également inclure des éléments visuels, tels que des photos, afin d'illustrer efficacement les types de risques liés au travail sur les navires.

**Patrick Murphy** (IS&WFPO) a pris la parole, soulignant le volume important de documents que les navires doivent gérer. M. Murphy a fait part des difficultés rencontrées en Irlande pour rédiger tous les documents obligatoires et a demandé si la GLAZ recevait une assistance des autorités dans le processus de rédaction, y compris un soutien financier. Il a également posé des questions sur la manière dont la documentation est obtenue auprès des organismes de réglementation et si elle est acceptée par ces derniers une fois numérisée. En outre, M. Murphy a demandé si la santé mentale des pêcheurs était également surveillée et intégrée dans le processus de documentation.

**Le Cossec** a répondu qu'il ne recevait aucun soutien financier de la part d'agences et que toutes les opérations étaient autofinancées, sans subvention ni aide de la part du gouvernement.

En ce qui concerne la santé mentale, le projet de recherche en cours, d'une durée de deux ans et financé en partie par la région de Bretagne, implique une collaboration avec des psychologues du travail qui travaillent avec les pêcheurs. Dans les formulaires DUP, des informations et des listes relatives à la santé mentale et à l'intimidation sur le lieu de travail ont été incorporées. Le Cossec a souligné que la santé mentale est un domaine important que le GLAZ explore activement et en profondeur dans le cadre de ses initiatives de recherche en cours.

**Peter Breckling** (Association allemande de la pêche) a souligné qu'il souhaitait disposer d'exemples concrets montrant clairement les pratiques actuelles des pêcheurs et la manière dont les nouvelles méthodes modernes pourraient améliorer leurs opérations. Il a fait référence à la transition réussie du papier aux cartes électroniques pour les navires, notant que les pêcheurs ont rapidement compris l'efficacité des nouveaux outils. M. Breckling a également suggéré d'explorer l'utilisation de l'enregistrement vocal au lieu de la documentation écrite pour permettre aux pêcheurs de continuer à travailler manuellement.

**Mme Le Cossec** a reconnu la valeur potentielle des enregistrements, en particulier dans certains domaines de la prévention des risques, en tant que moyen de proposer des solutions pour réduire les risques. Elle a ajouté que des vidéos (disponibles sans connexion Wi-Fi) sont également disponibles sur l'application, démontrant les procédures de premiers secours, ainsi que les mesures à prendre en cas de crise cardiaque ou d'électrocution.

**Johnny Woodlock** (ISS) a indiqué qu'un financement pourrait être disponible dans le cadre du fonds EMFAF pour de tels projets, tout en estimant que le processus pourrait être fastidieux.

Le président souligne que la disponibilité des fonds dépend de la manière dont le programme est adopté au niveau national en relation avec l'EMFAF et de ce à quoi les fonds sont alloués. Il indique également que les diapositives de la présentation seront distribuées après la fin de la réunion. **(Action)**

#### 4 Présentation d'une approche française de la protection et de la prévention des risques dans le secteur maritime [Nicolas Le Berre]

**Nicolas Le Berre**, chef de projet à l'[IMP](#), a présenté un exemple d'approche française de la protection et de la prévention des risques dans le secteur maritime.

Créé en 1992, l'IMP, l'Institut maritime français de prévention, est une organisation à but non lucratif dont le siège se trouve à Lorient, en Bretagne. L'IMP s'occupe des risques professionnels des marins et de leurs employeurs dans toute la France, y compris les départements et territoires d'outre-mer.

L'objectif principal de l'IMP est de protéger la santé des marins et d'améliorer la sécurité, le cadre de travail et les conditions de vie générales des professionnels du secteur maritime. Sa mission est de prendre des mesures actives pour prévenir les risques professionnels des travailleurs de la mer, grâce à des informations précieuses issues de l'analyse de données statistiques.

Depuis 1996, l'IMP **analyse les données françaises sur les accidents en mer**, recueillant des informations sur plus de 10 000 événements dans les domaines de la pêche commerciale et des cultures marines. Chaque épisode fait l'objet d'un examen et d'un diagnostic qui permettent à l'IMP de proposer des conseils et des stratégies d'intervention ciblés. En outre, l'institut participe activement au travail de terrain en mer, en observant et en interagissant avec les professionnels dans leur environnement quotidien. Ces observations permettent de diagnostiquer les problèmes et de formuler des recommandations pour améliorer les conditions de travail et de vie, en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie en mer. L'approche proactive implique également d'anticiper les situations de travail futures et de collaborer à la conception de nouveaux équipements et machines.

L'IMP participe activement aux **initiatives de formation et de sensibilisation**, en organisant des présentations dans les écoles et les centres de formation. Des sessions sur la sécurité et les conditions de travail sont organisées à bord des navires pour les professionnels. En outre, l'IMP a lancé des campagnes de prévention portant sur des questions telles que la consommation de drogues et d'alcool. L'institut soutient ces activités à l'aide de diverses ressources, notamment des documents, des vidéos, des brochures et des communications disponibles sur son [site web](#), ainsi que sur d'autres médias sociaux.

Le champ d'action de l'IMP comprend également l'élaboration de **rapports statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles**. Des actions ciblées sont organisées pour enquêter sur des cas spécifiques à la demande de l'administration ou des professionnels. Une analyse comparative avec les activités terrestres à partir des données de 2021 a révélé un taux de fréquence des accidents nettement plus élevé dans le secteur de la pêche, bien que le secteur de la construction terrestre soit beaucoup plus important. Le taux de gravité, basé sur l'incapacité de travail et la mortalité professionnelle, est particulièrement élevé, avec une mortalité professionnelle annuelle dans le secteur français de la pêche. Les maladies professionnelles, telles que les troubles musculo-squelettiques, les maux de dos et l'exposition à l'amiante, sont également étudiées. L'analyse des données a révélé que 60 % des accidents se produisent pendant les activités de pêche, tandis que 33 % se produisent lorsque les navires sont à quai. Certains types de navires de pêche, comme la senne danoise, connaissent davantage d'accidents en raison du nombre plus élevé de personnes à bord. Trois accidents sur quatre se produisent dans des conditions apparemment favorables, 10 % seulement se produisant par mer agitée.

Toutes les statistiques mentionnées peuvent être recoupées pour obtenir des informations plus spécifiques. On observe notamment que les pêcheurs sont plus souvent blessés aux mains ou aux doigts qu'à d'autres parties du corps. L'analyse des données permet d'identifier les causes et les conséquences de ces accidents.

L'IMP a également entrepris des études plus ciblées, dont l'une portait sur la **prévention des lésions oculaires chez les marins professionnels**. Les statistiques ont révélé que les accidents liés aux lésions oculaires se produisent en moyenne à bord des navires, en particulier sur les navires de plus de 12 mètres de long. Ces incidents surviennent le plus souvent lors d'opérations de maintenance et sont étroitement liés à la manipulation d'engins de pêche. L'étude a identifié que les lésions traumatiques avec impact direct sur l'œil ou les traumatismes avec pénétration constituent plus d'un quart de l'ensemble des lésions oculaires. Sur la base de ces résultats, des recommandations ont été formulées pour la prévention des lésions oculaires. Il a été observé que le port d'un équipement de protection individuelle (EPI) par les travailleurs de la mer améliore la protection, mais pas entièrement en raison de l'absence d'une couverture protectrice, qui laisse l'œil vulnérable aux blessures. L'étude a également fourni des recommandations sur la manière de réagir en cas de lésion oculaire à bord.

Une autre étude menée par l'IMP a porté sur l'**amiante à bord des navires**. Cette étude a été motivée par le fait que l'amiante est lié à 17 % des maladies professionnelles en 2021. En outre, de nouvelles réglementations françaises imposent la prévention de l'exposition passive à l'amiante par le biais de diagnostics techniques. L'étude visait à sensibiliser les capitaines aux procédures à suivre en cas d'exposition à l'amiante.

L'IMP a également lancé le programme "Récupérer l'homme à la mer" (**RECOMER**), spécialement conçu pour les navires de pêche de plus de 24 mètres de long. Cette initiative a été lancée à la suite d'un incident au cours duquel un marin est tombé par-dessus bord d'un chalutier. Malgré des efforts intenses, la récupération s'est avérée infructueuse en raison du manque de formation de l'équipage à ce type d'opérations. Après cet incident, des propositions ont été faites pour améliorer l'équipement destiné à la récupération de l'homme à la mer, et des tests ont été effectués sur des navires de 12 à 24 mètres de long. Les tests ont exploré diverses possibilités et plusieurs équipements ont été évalués. Lors des essais à bord, les experts de l'IMP ont suggéré différentes procédures de récupération, permettant aux marins de choisir l'approche la plus appropriée.

Un autre outil précieux introduit par l'IMP est le document d'évaluation des risques professionnels, un outil en ligne qui prend en compte les changements dans les activités des navires de pêche. Les capitaines peuvent utiliser ce document pour évaluer les risques, l'IMP fournissant des conseils sur son utilisation et suggérant des mesures préventives.

En outre, l'IMP fournit une évaluation des risques psychologiques à bord des navires. L'institut contribue à la sensibilisation par le biais de formations et de séances d'information. Pour les navires qui recherchent des solutions avancées pour traiter les risques psychologiques de manière plus efficace, l'IMP offre un soutien et des conseils supplémentaires.

**M. Le Berre** a terminé sa présentation et a répondu aux questions des participants.

**Le président** a demandé à M. Le Berre si les statistiques indiquent que les efforts déployés par des organisations telles que l'IMP contribuent à réduire le nombre d'accidents et si les pêcheurs coopèrent activement à ces initiatives.

**M. Le Berre** a répondu en reconnaissant que diverses organisations, y compris le GLAZ présenté précédemment, travaillent activement sur cette question, favorisant une approche plus large et globale. Bien qu'il y ait eu des améliorations en termes de nombre et de gravité des accidents, le niveau global des accidents reste élevé.

**Michael O'Brien** (ITF) a fait remarquer que, bien que les statistiques présentées soient spécifiques à la France, les types de blessures sont similaires à l'échelle internationale. Les problèmes musculo-squelettiques, la perte de doigts et les blessures aux mains sont courants et, dans certains cas, interrompent la carrière. Si de nombreuses mesures et exigences de sécurité peuvent être mises en œuvre pour créer des systèmes de travail plus sûrs, le point de vue de l'ITF met en évidence le problème fondamental qui contribue au nombre élevé d'accidents du travail dans le secteur de la pêche : des heures de travail excessives et des temps de repos insuffisants. M. O'Brien a souligné que la résolution de ce problème constituerait la contribution la plus importante à la réduction des blessures et des décès. Il a également souligné que la transparence joue un rôle crucial dans la lutte contre les heures de travail excessives, le système d'identification automatique (SIA) étant un outil potentiel. Le SIA peut suivre les activités de pêche et fournir des informations sur la fréquence des opérations de pêche. Toutefois, M. O'Brien a fait remarquer que le SIA n'est pas toujours activé et qu'il n'existe actuellement aucun bilan cohérent à travers l'Europe en ce qui concerne la résolution de ce problème.

**M. Le Berre** reconnaît que le métier de pêcheur implique un niveau de travail élevé, nécessitant de longues heures de travail pendant les sorties de pêche. Toutefois, il a souligné une évolution notable, notant que les nouveaux patrons adoptent des pratiques différentes pour rendre le travail plus attrayant. Conscients que des horaires excessifs peuvent rendre difficile l'embauche de nouvelles recrues, les patrons aménagent les horaires de travail à bord pour retenir les équipages et maintenir l'attrait de la profession.

**Murphy** s'est demandé si les données disponibles indiquent que davantage de décès sont dus au stress subi par les pêcheurs qui tentent de gagner leur vie, et s'il a été observé que les pêcheurs arrêtent de pêcher après une grosse prise ou continuent jusqu'à ce qu'ils obtiennent des résultats optimaux.

**Le Berre** a expliqué qu'en France, les revenus des pêcheurs sont liés à la quantité de poisson pêchée. Cependant, des facteurs externes tels que les prix de vente et les prises des autres pêcheurs jouent également un rôle. Ces circonstances peuvent inciter les pêcheurs à travailler moins ou dans des conditions plus sûres. Notamment, des progrès sont introduits sur les grands et les petits navires, et les pêcheurs ont désormais accès à des informations sur les prises des autres. Cela permet non seulement de répondre aux préoccupations en matière de sécurité, mais aussi d'introduire des informations externes qui ont un impact sur l'organisation de la flotte de pêche. En même temps, M. Le Berre a souligné que la nouvelle génération s'adapte rapidement, avec une plus grande considération pour les aspects sociaux et humains de la profession.

**Breckling** a souligné qu'en Allemagne, les enquêtes sur les causes des accidents, menées par les compagnies d'assurance accident, ont révélé que le principal accident sur les navires allemands était les glissades et les chutes. Il a également mentionné le travail impressionnant

réalisé au Danemark pour réduire les accidents du travail, le remplacement des vieux navires par de nouveaux s'étant avéré efficace. M. Breckling s'est demandé si l'échange de résultats sur ce sujet était bien développé ou s'il existait des possibilités d'améliorer le transfert de connaissances.

**M. Le Berre** a abondé dans le sens de M. Breckling, soulignant l'importance de la recherche active et du partage des connaissances. Actuellement, l'IMP collabore avec les flottes espagnole et irlandaise sur la prévention des risques avec les pêcheurs professionnels. Si la construction de nouveaux navires adaptés est cruciale, M. Le Berre a reconnu la difficulté du processus. Il s'agit d'un point à améliorer, d'autant plus que les jeunes patrons commencent souvent avec de vieux navires de pêche qui peuvent ne pas correspondre à leurs techniques de pêche.

**Le président** a fait remarquer qu'il faudrait inclure dans l'avis conjoint du NSAC et du CCMT l'organisation d'un atelier ou d'une conférence semestrielle pour discuter des résultats ou de l'expérience des travaux sur la santé au travail dans le secteur de la pêche.

**M. Woodlock** a souligné l'importance de la formation à bord, compte tenu des dangers inhérents à la pêche. Il a fait l'éloge du programme de l'IMP sur la récupération des hommes à la mer et a suggéré de recommander que tous les pêcheurs reçoivent une formation ou une certification pour les aider en cas d'accidents du travail.

**M. Le Berre** a exprimé son accord, notant que les exercices pratiques sont difficiles pour les pêcheurs en raison des contraintes de temps, car ils doivent se concentrer sur la pêche. Il a souligné que la construction de nouveaux navires dotés de divers dispositifs et mesures, y compris des dispositifs d'aide à la récupération de l'homme à la mer, pourrait être une solution, étant donné que les anciens navires ne disposent pas de ces caractéristiques.

**Murphy** a demandé si l'IMP avait dressé une liste des problèmes psychologiques affectant l'équipage et si des efforts avaient été faits pour résoudre ces problèmes.

**M. Le Berre** a précisé que l'IMP opérait principalement au niveau de la prévention, en offrant des informations sur divers sujets et en travaillant directement avec certains navires pour résoudre des problèmes spécifiques. Si les évaluations révèlent des problèmes de consommation d'alcool ou de drogue chez certains membres d'équipage, un soutien est apporté sans jugement, et des mesures sont prises pour aider le marin sans avoir recours à la résiliation du contrat de travail.

**Le président** a remercié Mme Le Berre pour sa présentation et pour l'échange, et n'a pas mentionné que le point concernant la consommation de substances serait également important à mettre en avant dans un futur avis conjoint du NSAC et du CCFNL. **(Action)**

Il indique également que la présentation sera distribuée aux membres après la réunion. **(Action)**



## 5 Échange de vues sur le projet d'avis [Membres]

Étant donné qu'aucun commentaire n'a été reçu pour les deux projets d'avis, le président a invité les membres à **lire et à envoyer leurs commentaires aux documents avant le vendredi 10 novembre à 14h00 CET**. Si aucun commentaire n'est reçu, les avis seront envoyés aux comités exécutifs des deux AC pour approbation. Si des commentaires sont reçus, une autre réunion du groupe de travail sera organisée pour examiner les réactions. Dans les deux cas, les documents doivent être achevés pour la fin de l'année. **(Action)**

**Mme Talevska** demande si les présentations et les idées de la réunion du jour doivent être incluses dans l'avis. Le président a convenu qu'ils devraient être incorporés, en particulier dans le document sur le renouvellement générationnel.

**M. Hussenot** a pris la parole pour remercier le groupe d'avoir accueilli les présentations de GLAZ et d'IMP, ce à quoi la présidente a répondu que le groupe de travail sur les aspects sociaux est un lieu où l'on peut s'exprimer et attirer l'attention sur ces questions.

## 6 AOB et date et heure de la prochaine réunion [Président].

6.1 Séminaire web de l'EFARO sur la nécessité et l'utilisation des données sociales pour la gestion des pêches - 8 décembre

Le président a partagé avec les membres du FG que le 8<sup>th</sup> de décembre, l'EFARO tiendra un webinar sur le besoin et l'utilisation des données sociales pour la gestion des pêches. Si des membres souhaitent se joindre à la réunion, ils doivent contacter le Secrétariat. **(Action)**

## 7 Clôture : Date et heure de la prochaine réunion [Président]

La prochaine réunion du groupe de réflexion sur les aspects sociaux sera programmée en fonction de la nécessité éventuelle d'une discussion en retour sur les deux documents consultatifs.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES



## 5 Actions

Action	Responsable
Le secrétariat partagera les présentations du GLAZ et de l'IMP avec les membres du groupe de travail.	Secrétariat
Les membres doivent faire part de leurs commentaires sur les projets d'avis relatifs au renouvellement générationnel et à la pêche récréative avant le vendredi 10 novembre, 14h00 CET. Si aucun commentaire n'est reçu, la procédure d'approbation au sein des Comités exécutifs des Comités consultatifs sera lancée.	Membres du gouvernement fédéral
Les membres doivent envisager de travailler à l'élaboration d'un avis conjoint du NSAC et du CNTA sur la consommation de substances dans le secteur de la pêche.	Membres du gouvernement fédéral
Les membres doivent informer le Secrétariat s'ils souhaitent participer au webinar de l'EFARO sur le besoin et l'utilisation des données sociales.	Membres du gouvernement fédéral

## 6 Participants

Prénom	Nom de famille	Organisation
Bruno	Dachicourt	Syndicat National des Marins Pêcheurs CFTC
Gerald	Hussenot	Blue Fish
Jan	Kappel	EAA
Jenny	Collier	J Collier Language Services
Johnny	Bois	SSI
Kateryna	Urbanovych	Secrétariat du NSAC
Kenn Skau	Fischer	DFPO
Laurianne	Le Cossec	GLAZ
Michael	O'Brien	ITF
Mo	Mathies	Secrétariat du CC EOS
Nicolas	La Berre	IMP
Odile	Bertine-Faull	J Collier Language Services
Patrick	Murphy	IS&WFPO
Pierre	Breckling	Association allemande de la pêche
Tamara	Talevska	Secrétariat du NSAC

*Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni la Commission européenne ne peuvent en être tenues pour responsables.*



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

**NORTH WESTERN  
WATERS**  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES



North Sea Advisory Council

*Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni la Commission européenne ne peuvent en être tenues pour responsables.*